

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Case postale / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail info@sab.ch Postkonto 50-6480-3



Hergiswil, 24 août 2017

Communiqué de presse du SAB N° 1139

Le SAB demande une rapide extension des infrastructures digitales à haut débit

La digitalisation constitue une opportunité pour les régions de montagne et l'espace rural. Mais pour qu'il soit possible d'en tirer parti, il est nécessaire de disposer d'infrastructures adéquates. Malheureusement, certaines régions n'en sont toujours pas pourvues. Par conséquent, l'Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a adopté aujourd'hui une résolution dans laquelle il est demandé de développer rapidement les réseaux informatiques à haut débit.

Le mot « digitalisation » est dans toutes les bouches. Pour les régions de montagne et l'espace rural, elle représente un potentiel important. Grâce aux moyens informatiques, la production de biens et de services pourra davantage s'affranchir de leur lieu de production. De son côté, le secteur touristique dispose désormais de nouveaux moyens de communication lui permettant d'améliorer sa visibilité.

En pratique, une tour d'habitation implantée à Genève peut désormais être conçue à partir d'un village de montagne. Il est aussi possible de développer des services depuis chez soi ou lors des déplacements auprès de clients. Cependant, afin de tirer parti de ces opportunités, il est nécessaire de disposer d'infrastructures performantes. Actuellement, le développement des réseaux à haut débit se réalise en fonction des règles du marché. Logiquement, ce sont les régions urbaines, disposant d'un important potentiel économique, qui sont les premières à être connectées. Il existe donc un fossé numérique entre les régions urbaines, disposant de connexions à haut débit, et les espaces ruraux, souvent mal desservis. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de développer rapidement les infrastructures numériques. Car les réseaux à haut débit représentent, en quelque sorte, les autoroutes du XXI^{ème} siècle.

L'Assemblée générale du SAB a ainsi formulé plusieurs demandes :

- La vitesse minimale des connexions, au niveau de la disposition législative relative au service public, doit passer de 2 MBit/s à 10 Mbit/s.
- La Confédération doit élaborer une stratégie pour développer les infrastructures informatiques, afin de connecter l'ensemble des régions du pays, notamment dans les espaces qui ne sont pas ou peu reliés à l'un des réseaux existants.
- Dans certains cas, il faut engager des moyens financiers, comme le propose l'initiative cantonale tessinoise.
- Dans le cadre de la révision de la loi sur les télécommunications, le Conseil fédéral doit renoncer aux dispositions de régulation freinant les investissements en la matière.
- Les cantons et communes doivent mettre en place, au niveau législatif, des mesures pour encourager la construction de réseaux à haut débit, notamment par le biais de l'installation de tubes vides. Ces derniers pourraient favoriser la création de synergies, pour mettre en place des solutions peu coûteuses.

Informations complémentaires :

Le texte intégral de la résolution est disponible : www.sab.ch.

Personnes de contact :

- Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale et Présidente du SAB Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Conseiller national et Directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55